

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE.

OCTIDI 28 Floréal.

(Ere vulgaire.)

Mardi 17 Mai 1796.

Détails sur les avantages remportés par les Français sur les Piémontais. — Arrivée du général Wurmser à Mayence, et résultat du conseil qui s'y est tenu, sur l'ouverture d'une campagne offensive. — Apparition de Monsieur au quartier-général de l'armée de Condé. — Détails sur la conspiration découverte. — Commission de sept membres nommés pour examiner les pièces relatives au citoyen Drouot.

A V I S.

Le bureau d'abonnement des Nouvelles Politiques est toujours rue des Moulins, n^o. 500.

Le prix actuel est de 500 liv., en assignats, pour 3 mois, seul terme pour lequel on peut souscrire en cette monnaie.

Le prix, en numéraire, est de 25 livres pour un an, 13 livres pour 6 mois, et 7 livres pour 3 mois.

Toute lettre non-affranchie ne sera pas reçue.

I T A L I E.

De Turin, le 17 avril.

Les affaires qui ont précédé la prise de Mondovi ont été très-vives & ont coûté beaucoup de monde; les Piémontais, combattant sur leurs foyers, ont montré autant de courage que d'opiniâtreté. L'armée du général Colli, qui étoit d'environ 18 mille hommes, est réduite à moins de 12 mille. La perte des Français est, à ce qu'on croit, assez considérable, tant ils ont montré d'ardeur & d'impétuosité pour arracher la victoire. La citadelle de Mondovi, située à la cime d'un cône, a été enlevée avec une rapidité inconcevable, malgré 12 compagnies de troupes d'élite qui la défendoient, & qui ont été faites prisonnières de guerre. Après la prise de cette place, Colli se retira dans une position avantageuse à Fossano, sa gauche étant appuyée sur Cherasco.

Il est certain que dans un conseil de guerre tenu par les alliés, il fut décidé de tenter le sort d'une bataille avant de se retirer sous Turin. Beaulieu partit en effet de son camp de Nise de la Paille, & se porta vers Albe pour attaquer les Français en flanc, tandis que les Pié-

montais soutiendroient leur choc de front; mais l'armée républicaine, n'ayant pris qu'un seul jour de repos, ne permit pas aux alliés d'exécuter leur plan: peut-être aussi la cour de Turin ayant changé d'avis, n'a pas voulu exposer les débris de son armée, son unique & dernière ressource, aux hasards d'une bataille.

Il reste. Colli n'attendit pas les Français à Fossano, quoique cette place eût été mise depuis peu en bon état de défense; les Piémontais évacuèrent aussi Cherasco, & se replièrent sur Turin; les Français les suivirent; de sorte qu'en ce moment ils sont à dix milles de la capitale, où la consternation est extrême.

Tous les étrangers qui y sont depuis quatre mois, ont eu ordre d'en sortir. On a fait camper hors de la porte du Pé quelques régimens qu'en a fait venir de Suze & d'autres places moins exposées; mais ces forces, réunies aux restes de l'armée de Colli, ne sont pas suffisantes pour tenir la campagne & pour couvrir Turin.

Il résulte de cet état de choses que la cour de Turin n'avoit rien de mieux à faire que de négocier sa paix particulière avec les Français, & de la faire précéder par un armistice qui suspendit les suites de la guerre actuelle. On a envoyé deux plénipotentiaires à Gênes; à leur retour ils sont partis pour Paris par la route la plus courte, celle du Mont-Cenis, & le bruit s'est aussitôt répandu que le gouvernement français étoit disposé à accepter les mêmes conditions de paix qu'il avoit proposées au roi de Sardaigne avant la campagne actuelle, avec quatre places de sûreté qu'il garderoit pendant la guerre, savoir, d'un côté, Suze & Coni, & de l'autre, Alexandrie & Tortone.

A L L E M A G N E.

De Mayence, le 1^{er} mai.

Le maréchal de Wurmser est arrivé ici le 14, & le 15 il s'y tint un grand conseil de guerre sur l'ouverture d'une campagne offensive. En voici le résultat.

L'armée du prince de Condé restera aux frontières du canton de Bâle pour défendre les bords du Haut-Rhin; celle du feld-maréchal, comte de Warmser, sera renforcée par l'armée combinée de Saxe & de Suabe, & agira offensivement sur l'Alsace & la Lorraine, pendant que la grande armée impériale du Bas-Rhin, divisée en deux colonnes, l'une composée des troupes d'infanterie, se portera sur Dusseldorf, & l'autre, de cavalerie & grenadiers, passera le Rhin & la Moselle, attaquera par les derrières Bonn, Cologne & Dusseldorf, pour cerner les français dans cette dernière ville, ou les forcer à la retraite.

Il paroît, d'après ces opérations concertées, que l'empereur n'a pas encore renoncé au projet de reconquérir les Pays-Bas.

De Risgel, le 5 mai.

L'apparition subite de Monsieur au quartier-général de l'armée de Condé établie ici, a offert un spectacle dramatique. Voici un extrait littéral de différens bulletins de cette armée, consignés dans la gazette des Deux-Ponts du 7 de ce mois.

En descendant de son carrosse, le roi s'est jeté entre les bras de son neveu le duc de Berri & du prince de Condé, en leur disant: *Voici le premier des gentils-hommes français, qui vient se réunir à vous sous le drapeau blanc.* « Mon cousin, (dit-il au prince de Condé), j'ai enfin cette satisfaction de vous embrasser; je la dois aux Vénitiens, & je ne leur en veux pas ». Puis sa majesté se tournant vers les assistants, dit avec l'impression la plus touchante: « Je ne puis assez vous rendre ma satisfaction de me voir au milieu de vous; il y a bien long-tems que j'ai desiré; la Providence sans doute n'a pas voulu plus ». Ensuite se retournant vers le prince: « Mon cousin, j'ai écrit au sénat de me renvoyer l'armure de Henri IV, si je suis assez heureux pour que mes vœux soient exaucés, je la déposerai entre vos mains; je ne suis point encore digne de la porter ».

M. Wickham, ministre du roi d'Angleterre près des cantons suisses, & M. le colonel Crawford étoient présents; le roi s'approchant d'eux leur dit: « Messieurs, c'est pour moi d'un heureux augure, puisque j'ai le bonheur de vous trouver tous deux au milieu de nous ».

Lorsque les différens corps lui ont offert leurs hommages, étant présentés par le prince de Condé, S. M. leur dit: « Mon cousin, messieurs, je puis vous promettre que j'ai beaucoup souffert de n'avoir pu partager vos peines & vos périls; mais j'ai partagé vivement votre gloire ». Appercevant M. de Vigne, chasseur noble, qui, le 2 décembre 1793, perdit un bras, il s'est approché de lui, a pris la manche du bras emporté & lui a dit d'un ton pénétré: « Je touche cette manche avec respect ».

Le 29, on mit à l'ordre du jour la pièce suivante:

Par ordre exprès du roi, le 29 avril.

Des circonstances impérieuses nous retiennent depuis long-tems éloigné de vous, lorsqu'une insulte, aussi imprévue que favorable à nos vœux, ne nous a plus laissé d'asyle; mais on ne peut nous ravir celui de l'honneur. Le sénat de Venise nous a fait signifier de sortir dans le plus court délai des états de la république; à cette dé-

marche, non moins offensante pour l'honneur du nom français que pour notre personne même, nous avons répondu: « Je partirai; mais j'exige deux conditions: la première, qu'on me présente le livre d'or où ma famille est inscrite, pour en rayer le nom de ma main; la seconde, qu'on me rende l'armure dont l'amitié de mon ayeul Henri IV a fait présent à la république ». Nous venons donc nous rallier aux drapeaux blancs, près du héros qui nous commande & que nous chérissons tous; nous nous livrons avec confiance à l'espérance que notre arrivée sera pour vous un nouveau titre aux généreux secours de leurs majestés impériale & britannique. Notre présence contribuera sans doute autant que votre valeur à hâter la fin des malheurs de la France, en montrant à nos sujets égarés, encore armés contre nous, la différence de leur sort avec celui dont jouissent des enfans qui entourent un bon père.

Signé, Louis.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 24 février.

De part & d'autre il vient de se faire un mouvement dans les armées du Haut-Rhin; les Français se sont approchés à une distance si peu considérable de la Nahe, que les avant-postes respectifs ne sont plus qu'à deux portées de fusil les uns des autres. Les Autrichiens, de leur côté, ont fait marcher divers corps de troupes pour renforcer leur première ligne; les généraux ennemis ont aussi fait rapprocher leurs quartiers-généraux, en même-tems qu'ils font rassembler à Creutznach, Bingen & autres lieux des magasins de vivres & de munitions de guerre immenses. Malgré tous ces préparatifs, la suspension d'armes n'est point encore rompue, quoique d'ailleurs l'on s'y attende d'un moment à l'autre. Cependant les officiers français & autrichiens se donnent des dîners, des bals réciproques; & dans ces occasions on se traite de part & d'autre avec toutes sortes d'égards; l'ancienne animosité est bannie, & ce rapprochement de politesse indique d'une manière assez claire que l'estime de la bravoure a fait place à une haine mal-entendue.

Du côté du Bas-Rhin, l'on apprend que ces jours passés une patrouille du régiment de hussards autrichiens de Veczey, a passé la Sieg & est venue faire une reconnaissance jusqu'aux bords de la Wepper. Chemin faisant elle fit rencontre d'une patrouille de dragons français; on se salua de part & d'autre avec politesse, & les deux partis tournerent bride en arrière.

Des lettres de Wesel portent que le prince Frédéric d'Orange est en ce moment à Dillenbourg, où il rassemble tous ses partisans & les émigrés sortis de la république hollandaise. Tous les officiers qui ont suivi sa fortune ont reçu l'ordre de se réunir dans cette ville; on les enrégimente dans divers corps de cavalerie & d'infanterie, composés en grande partie de déserteurs hollandais & surtout prussiens. C'est de cet endroit que le fils du stathouder entretient une correspondance suivie avec ses émissaires répandus en Hollande, lesquels n'ont pas perdu l'espérance de voir le stathouderat rétabli.

Voici un fait réel. Au moment où la campagne s'ouvroit en Italie, tous les magasins de l'armée du Rhin étoient vides & les magasins de les remplir épuisés; les caisses publiques étoient sans numéraire pour la paye des troupes & les dépenses journalières des armées. Les succès d'

royables obtenus par les Français ont changé la face des choses & ont ramené la confiance éteinte; de sorte qu'aujourd'hui les magasins sont assez bien garnis & les caisses publiques pourvues d'espèces métalliques.

F R A N C E.

De Paris, le 27 floréal.

Hier vers quatre heures après-midi, Amar a été arrêté dans une maison où il s'étoit caché, & a été conduit chez le ministre de l'intérieur, qui, après l'avoir interrogé l'a envoyé à l'Abbaye. On parle de transférer dans une autre prison tous ceux qui sont dans celle-là comme complices de la conspiration.

Il est certain qu'il y a un mandat d'arrêt contre Robert Lindet, qui paroît être un des chefs les plus actifs de cette conspiration.

Les principales pièces qu'on a trouvées chez les prévenus sont écrites de la main de Babeuf, du Florentin Buonarotti, ou d'un ancien secrétaire de Heron.

Quant à Drouet, sa complicité est moins évidente. On assure qu'il a varié dans ses réponses, qu'il a affirmé des faits qui ont été démentis par d'autres faits, qu'il étoit des relations suivies & secrètes avec les principaux conjurés; mais on n'a découvert aucune pièce écrite de sa main ou signée de lui.

On mande d'Orléans, qu'on y a découvert des traces de la conspiration, & qu'on y a arrêté des hommes, signalés comme *terroristes*, & qu'on croit en correspondance avec les chefs du complot. On dit même que dans le premier moment de la fureur du peuple contre les conspirateurs, quelques-uns des terroristes arrêtés ont été massacrés, sans que l'autorité ait pu l'empêcher. Il faut encore espérer que cette nouvelle n'a aucun fondement, & que nous ne verrons plus se renouveler ces crimes de vengeance populaire, qui ont trop souvent déshonoré cette révolution.

Félix le Pelletier-Saint-Fargeau est un des principaux chefs du complot: on a, dit-on, la preuve qu'il a répandu beaucoup d'argent pour les dépenses préliminaires qu'exigeoit cette exécutable entreprise. On sait aussi, par le concours des correspondances du gouvernement dans l'intérieur, que tout étoit préparé pour y favoriser la première explosion & en étendre les effets dans toute la France. C'est ce qui va se dévoiler successivement par les nouvelles des départemens.

Les détails suivans, que nous tirons d'un fort bon journal, nous paroissent mériter la confiance de nos lecteurs.

Il y a plus d'un mois que le gouvernement étoit instruit de la conspiration; mais telle étoit la vicieuse composition des bureaux de la police générale, lorsque le citoyen Cochon s'est chargé de ce ministère, que quels que précis que fussent les renseignemens qu'il recevoit & qu'il transmettoit à ses agens, les rapports de ceux-ci lui faisoient étoient toujours si vagues, si insignifiants, que jamais il ne seroit parvenu à déjouer cette trame infernale, si d'abord il n'avoit eu la précaution d'épurer ses bureaux & particulièrement le bureau central; s'il n'avoit eu recours à une ressource employée avec succès après le 9 thermidor, l'organisation d'une contre-police, principalement composée de citoyens probes & indépendans, qui

se sont voués généreusement aux poignards des assassins, en s'attachant aux pas des conspirateurs, & en suivant leurs démarches & leurs assemblées; si enfin le ministre n'avoit pris le parti d'aller lui-même passer plusieurs nuits dans les quartiers où se tenoient leurs conciliabules, pour s'assurer par ses propres yeux de la vérité des faits, & tous ces soins, tout ce zèle auroient eu encore de faibles résultats, si le hasard n'avoit fait tomber entre ses mains des pièces de la plus grande importance, dans lesquelles il a trouvé les renseignemens les plus précis sur le nombre & les noms des conspirateurs & sur les détails de leurs manœuvres.

On a répandu le bruit qu'il y avoit en ce moment un Bourbon à Paris. Cela paroît imaginé uniquement pour détourner l'attention publique de ce qui doit occuper par-dessus tout.

Nous avons annoncé le jugement du tribunal criminel qui a acquitté, il y a quelques jours, Richer-Serizy, d'après la déclaration d'un jury spécial. Le commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal s'est pourvu au tribunal de cassation pour faire annuler ce jugement. Nous croyons qu'il y auroit bien des réflexions à faire sur l'usage établi de proposer au jury des questions sur lesquelles doivent porter sa déclaration, & sur l'influence dangereuse qu'une manière arbitraire de poser ces questions peut avoir dans l'administration de la justice; mais nous nous abstiendrons de présenter aucune observation sur le cas particulier d'un citoyen sur lequel la puissance exécutive semble s'appesantir avec une si rigoureuse persévérance. Nous ne connaissons ni Richer-Serizy, ni ses écrits, ni les motifs de l'accusation dont il est chargé; mais nous remarquons, comme une chose qui intéresse de très-près tous les bons citoyens, & comme un incident qui mérite une grande attention, que cet écrivain avoit été, il y a cinq mois, mis hors d'accusation par une première déclaration du juré, laquelle fut cassée peu de jours après par un jugement du tribunal criminel, provoqué par un arrêté du directoire même; qu'un juré spécial, auquel son affaire fut renvoyée, déclara qu'il y avoit lieu à accusation; qu'en conséquence, traduit devant le tribunal criminel, il vint d'être acquitté sur la déclaration d'un juré spécial de jugement; & que voilà encore une réclamation de l'agent du pouvoir exécutif qui sollicite la cassation de ce jugement, & remet de nouveau Richer-Serizy *in reatu*. Pour donner à cette démarche plus de poids encore, le ministre de la justice vient d'adresser au commissaire du pouvoir exécutif une lettre publiée dans un journal, où il relève la manière scandaleuse dont on a posé la question intentionnelle, & propose lui-même une manière générale de poser les questions de ce genre. Encore une fois, nous ne prétendons rien juger, ni rien blâmer, ni montrer aucune opinion dans cette affaire. Nous désirerions seulement que des hommes éclairés examinassent sans intérêt, sans partialité, jusqu'à quel point l'intervention de la puissance exécutive, telle qu'elle se présente ici, est conforme aux principes de la constitution, & à l'indépendance absolue dont le pouvoir judiciaire doit jouir, pour mériter le respect & l'entière confiance des citoyens d'un état libre.

CORPS LÉGISLATIF.
CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen CRASSOUS.

Séance du 27 floréal.

Hier le comité général a duré plusieurs heures ; le conseil s'étant séparé sans readre la séance publique, Camus a rappelé aujourd'hui qu'il avoit été convenu d'arrêter de renvoyer toutes les pièces concernant Drouet à une commission composée de sept membres, qui sera chargée aussi de faire un rapport sur la marche à suivre pour les cas non prévus par la constitution.

Le conseil procède au scrutin pour la formation de cette commission.

Dubruei obtient la parole. S'il n'est point au pouvoir des hommes, dit-il, de réparer tous les maux causés par la tyrannie décevante, vous apprendrez, avec cette satisfaction qui caractérise votre humanité, que le directoire exécutif s'occupe, par tous les moyens qui sont à sa disposition, de satisfaire aux justes réclamations de ceux qui en ont été les victimes. Déjà plusieurs héritiers des condamnés, des personnes rayées de la liste des émigrés, & d'autres citoyens à qui on a enlevé mal-à-propos des effets, ont recouvré par ses soins une partie des objets qui leur appartenoient. S'il est quelques personnes qui, calculant leur fortune sur le désordre général, sont encore nanties des effets de ces malheureux, qu'ils se sont appropriés sans autre titre que leur brigandage, l'œil sévère du gouvernement les découvrira dans les ténèbres, & ne permettra point qu'ils jouissent plus long-tems du fruit de leurs pillages.

Mais beaucoup d'effets enlevés à ceux qui, d'après les lois, sont fondés à faire des réclamations, n'existant plus, ne peuvent être rendus : cependant plusieurs citoyens souffrent par la privation de ces objets ; elle en a réduit quelques-uns dans une affreuse indigence.

Animés des mêmes sentimens qui dirigent la convention lorsqu'elle rendit cette loi, qui est un monument de la justice nationale, vous vous empresserez de mettre à la disposition du gouvernement tous les moyens d'en accélérer l'exécution.

Vous avez sans doute à gémir que des obstacles inséparables d'une longue révolution n'aient point permis de réparer ces injustices au moment où elles furent commises... & il seroit bien doux pour vous, représentans du peuple, de ne point être forcés de vous arrêter à des actes d'équité. Qui, sans doute, le desir d'accorder des indemnités capables d'adoucir les maux de ceux qui souffrent sans l'avoir mérité, est dans vos cœurs ; vous gémissiez de ne pouvoir pas être généreux : mais les malheureux qui auroient des droits à votre bienfaisance, savent que les momens présents, & tant de plaies à fermer vous réduisent à la nécessité de n'être que justes.

Vous avez nommé une commission pour examiner quels seroient les moyens les plus prompts & les plus con-

venables pour remplir l'objet du message du directoire ; elle en a conféré avec la commission des finances ; elle vous propose par mon organe la résolution suivante :

Dubruei propose un projet de résolution portant que le conseil des cinq cents considérant que la justice & l'humanité réclament la prompte exécution des décrets rendus en faveur des héritiers des condamnés, des personnes rayées de la liste des émigrés, des détenus, & de tous ceux à qui des effets ont été enlevés d'une manière contraire aux lois ; que si des circonstances impérieuses n'ont point jusqu'ici permis de satisfaire entièrement à cette dette nationale, les besoins pressans de plusieurs citoyens qui se trouvent dans le cas d'une juste réclamation ne permettent point qu'en diffère plus long-tems de rendre à tous une justice qui leur est due, déclare qu'il y a urgence ;

Et arrête qu'il sera mis à la disposition du ministre des finances une somme de 12 millions, valeur fixe, pour effectuer le remboursement du prix des objets mobiliers qui n'ont pu ou qui ne pourront être rendus en nature aux héritiers des condamnés, aux personnes rayées de la liste des émigrés, & autres qui, d'après les lois, sont fondés à faire des réclamations.

Le projet présenté par Dubruei est adopté.

Le conseil passe à l'ordre du jour sur un amendement proposé par le rapporteur & appuyé par Camus tendant à ce que ceux qui ont à réclamer des sommes en numéraire passent les recevoir en mandats, ou attendent trois ans, pendant lequel tems l'intérêt leur en seroit payé.

Le conseil a également passé à l'ordre du jour sur le projet déjà présenté par Rouyer & reproduit par lui, au nom des commissions des inspecteurs, tendant à former une garde particulière pour le corps législatif.

Les membres nommés pour examiner les pièces relatives à Drouet sont : Daunou, Camus, Treillard, Doucet, Berlier, Bezard & Soullignac.

C O N S E I L D E S A N C I E N S .

Présidence du citoyen LECOULTREUX-CANTELEUX.

Séance du 27 floréal.

Le président annonce que l'on va donner lecture d'une adresse des administrateurs du département de la Nièvre qui félicite le conseil d'avoir échappé à la nouvelle conspiration des restes des jacobins.

Plusieurs membres demandent l'ordre du jour motivé sur l'art. 354 de la constitution, qui défend aux autorités constituées de faire des adresses collectives pour des objets autres que ceux de leur attribution.

Le repos de la France, a ajouté Lanjuinais, dépend de ce que mettra constamment le conseil à empêcher ces sortes de lectures. — Le conseil passe à l'ordre du jour.

Sur le rapport de Cretet, au nom d'une commission le conseil approuve une résolution qui met un nouveau fond de six millions à la disposition du ministre de la justice.